



**Ville de
Grande-Rivière**

RÔLE TRIENNAL 1RE ANNÉE

AVIS AU PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de Grande-Rivière pour les années 2025-2026-2027.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de Grande-Rivière pour les années 2025-2026-2027 a été déposé à mon bureau le 10 octobre 2024 ;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles ;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2025 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 121-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 121-97 sont disponibles au bureau de la M.R.C Rocher-Percé à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'hôtel de ville de la municipalité ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C du Rocher-Percé, au 129, Boul. René-Levesque Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0, à l'attention de madame Christine Roussy, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Sandrine B. Hautcoeur
Greffière

15 octobre 2024
Date